

## **Séance Ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 29 mars 2022**

### **Compte-rendu**

Le Vingt Neuf Mars Deux Mille Vingt Deux, le Conseil municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Vingt Trois Mars Deux Mille Vingt Deux, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de La Côte Saint-André.

La séance est ouverte à 18h32 en présence de :

Monsieur GULLON Joël, Madame GILIBERT Mireille, Monsieur METAY Sébastien, Madame L'HOTE Catherine, Monsieur GERARD Daniel, Madame ROUSSIN Moufida, Monsieur EMPTOZ Gilles, Madame BOUTHIER Bernadette, Madame SEGURA Michèle, Monsieur CHENAVIER Jean, Madame SEGLAT Yvette, Monsieur BERT Daniel, Monsieur LOUIS-GAVET Jean-Paul, Monsieur BOULLU Claude, Madame POINT Frédérique, Monsieur GAVOT Denis, Monsieur GARNIER Jean-Yves, Madame GLANDUT Nathalie, Madame VINCENT Sophie, Monsieur DEFLANDRE Frédéric, Madame VACHERON Patricia, Madame HILARIO Alicia, Madame BERTHOLDY Michèle, Monsieur VIGNON Christophe, Madame MAGNEA Julie, Monsieur CORREARD Francis.

Conseillers en exercice : 27 ; Conseillers présents : 26 ; Conseillers absents représentés : 1.

Monsieur SERVOZ Julien représenté par Monsieur GERARD Daniel

Secrétaire de séance : Madame HILARIO Alicia ; La séance est levée à 20h25.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en direct sur internet sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon la convocation du 23 mars 2022, qui en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été affichée le 23 mars 2022 à la porte de la mairie.

Madame HILARIO Alicia est désignée secrétaire de séance.

### **Point 01 : 2022-006 Budget général – Approbation du compte de gestion 2021**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal est présenté à l'assemblée.

Les résultats financiers ont été comparés à ceux du compte administratif de la Ville. Aucune différence n'a été constatée entre la situation initiale du compte de gestion 2021 et la situation finale du compte de gestion 2020. Aucune remarque particulière n'a donc été soulevée par la Commission des Finances qui a donné un avis favorable à l'approbation du compte de gestion présenté par notre Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- ✓ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, arrête à l'unanimité comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

**Arrête, à l'unanimité, comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :**

**RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions Budgétaires Totales (a)	5 314 992,99 €	5 133 400,00 €	10 448 392,99 €
Titres de recettes émis (b)	3 768 975,56 €	5 159 724,54 €	8 928 700,10 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	59 490,99 €	59 490,99 €
Recettes Nettes (d=b-c)	3 768 975,56 €	5 100 233,55 €	8 869 209,11 €

<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires Totales (e)	5 314 992,99 €	5 133 400,00 €	10 448 392,99 €
Mandats émis (f)	3 280 048,70 €	4 557 876,42 €	7 837 925,12 €
Annulations de mandats (g)	2,00 €	285 565,31 €	285 567,31 €
Dépenses nettes (h=f-g)	3 280 046,70 €	4 272 311,11 €	7 552 357,81 €

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	488 928,86 €	827 922,44 €	1 316 851,30 €
(h-d) Déficit			0,00 €

**RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b>
Investissement	-406 554,43 €		488 928,86 €	<b>82 374,43 €</b>
Fonctionnement	1 016 029,99 €	886 029,99 €	827 922,44 €	<b>957 922,44 €</b>
TOTAL	609 475,56 €	886 029,99 €	1 316 851,30 €	<b>1 040 296,87 €</b>

**Point 02 : 2022-007 Budget général – Approbation du compte administratif 2021****Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Madame Mireille GILIBERT, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël GULLON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Mireille GILIBERT pour le vote du compte administratif,

La Commission des Finances réunie le 22 mars 2022, a étudié et vérifié le détail des comptes chapitre par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Les prévisions du budget primitif et des autorisations spéciales ont été respectées.

Les résultats ci-après sont soumis au vote de l'assemblée.

<b>Libellés</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	5 133 400,00 €	4 272 311,11 €
Recettes	5 133 400,00 €	5 100 233,55 €
Excédent antérieur (002)		130 000,00 €
<b>Excédent</b>		<b>957 922,44 €</b>
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	5 314 992,99 €	3 280 046,70 €
Recettes	5 314 992,99 €	3 768 975,56 €
Déficit antérieur (001)		- 406 554,43 €
<b>Excédent</b>		<b>82 374,43 €</b>
<b>Résultat global</b>		<b>1 040 296,87 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 4 abstentions,**

**Approuve le compte administratif 2021**

**Point 03 : 2022-008 Budget général – Affectation du résultat 2021****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 957 922,44€

**Approuve, avec 23 voix pour et 4 abstentions, l'affectation des résultats au budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – voté le 29 mars 2022</b>
---

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice précédent		- 406 554,43€
Solde d'exécution d'investissement 2021		+ 488 928,86€
Résultat d'investissement 2021		+ 82 374,43€
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent.....		+ 1 016 029,99€
Part affectée à l'investissement 2021 .....		- 886 029,99€
Solde d'exécution de fonctionnement 2021		+ 827 922,44€
Résultat de fonctionnement 2021		+ 957 922,44€

<b>AFFECTATION DU RESULTAT au BP 2022</b>
---

1) Affectation en investissement RI 1068 .....	827 922,44€
2) Report en fonctionnement RF 002.....	130 000,00€

**Point 04 : 2022-009 Budget général - Impôts locaux : Vote du taux des deux taxes locales directes**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2022, le Conseil Municipal est tenu de voter le taux des deux taxes directes locales, pour répartir la charge fiscale entre les catégories de contribuables de la Commune.

La Commission des finances réunie le 22 mars 2022 propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie :

La Taxe Foncière Bâtie 2021 : **24,42%**

La Taxe Foncière non Bâtie 2021 : **59,61%**

	Bases d'imposition 2021	Taux d'imposition de la commune de 2022	Produit fiscal à taux constant
TH	6 436 166 €	11,49%	739 515 €
TH locaux vacants	130 267 €	11,49%	14 968 €
TF (bâti)	6 488 207 €	24,42%	1 584 420 €
TF (non bâti)	141 894 €	59,61%	84 583 €
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2021</b>			<b>2 423 486 €</b>

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le taux des deux taxes locales directes

#### **Point 05 : 2022-010 Finances : Budget général – Budget primitif 2022**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le projet du budget primitif 2022 élaboré par le Maire est soumis au Conseil Municipal pour examen et vote.

Les différents chapitres ont fait l'objet d'une analyse par la Commission des Finances en date du 22 mars 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter le budget par nature dans le cadre du nouveau plan comptable M14 auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a procédé à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021 comme suit (point 03) :

#### **AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2021**

Excédent de fonctionnement constaté : 957 922,44€

827 922,44€ affectés au compte 1068

130 000,00€ repris au compte 002

Excédent d'investissement : + 82 374,43€

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
O11	Charges à caractère général	1 279 600,00
O12	Charges de personnel	2 600 000,00
O14	Atténuations de produits	3 000,00
O22	Dépenses imprévues	88 300,00
O23	Virement à la section d'investissement	743 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	137 000,00
65	Autres charges de gestion courante	494 900,00
66	Charges financières	104 200,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 500 000,00</b>
OO2	Excédents Antérieurs Reportés	130 000,00
O13	Atténuation de charges	45 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00
70	Produits des domaines & ventes directes	223 500,00
73	Impôts et taxes	3 408 500,00
74	Dotations & participations	1 467 500,00
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	40 500,00
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>5 500 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT– Vue d'ensemble**

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2021 (1)	Budget Primitif 2022 (2)	TOTAL BP2022 (1)+(2)
OO1	Résultat antérieur reporté		0,00	0,00
O20	Dépenses imprévues		45 934,87	45 934,87
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section		20 000,00	20 000,00
16	Remboursement d'emprunt		580 000,00	580 000,00
20	Immobilisations incorporelles	122 688,00	122 900,00	245 588,00
21	Immobilisations corporelles	700 462,00	2 148 900,00	2 849 362,00
23	Immobilisations en cours	21 450,00	500 000,00	521 450,00
	<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>844 600,00</b>	<b>3 417 734,87</b>	<b>4 262 334,87</b>
OO1	Résultat antérieur reporté		82 374,43	82 374,43
O21	Virement de la section de fonctionnement		743 000,00	743 000,00
O24	Produits des cessions d'immobilisations		60 638,00	60 638,00
O40	Transferts de section à section		137 000,00	137 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves		1 037 922,44	1 037 922,44
	dont 1068 - affectation du résultat : 827 922,44€			
13	Subventions	431 800,00	769 600,00	1 201 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>431 800,00</b>	<b>3 830 534,87</b>	<b>4 262 334,87</b>

<b>Détail des dépenses des opérations d'investissement : (RAR2021 + BP2021)</b>		<b>4 262 334,87</b>
90000000001	Créations, rénovations bâtiments	561 153,00
90000000002	Acquisitions de matériel, mobilier	293 932,00
90000000003	Etablissements scolaires	511 278,00
90000000004	Patrimoine	493 125,00
90000000005	Aménagements urbains	1 121 386,00
90000000006	Secteur Allivet Bouvain	143 467,00
90000000007	Voirie	492 059,00
OPFI	Opérations financières	645 934,87

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 4 voix contre,  
Approuve le budget primitif 2022**

#### **Point 06 : 2022-011 Budget annexe – Approbation du compte de gestion 2021**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal est présenté à l'assemblée.

Les résultats financiers ont été comparés à ceux du compte administratif de la Ville. Aucune différence n'a été constatée entre la situation initiale du compte de gestion 2021 et la situation finale du compte de gestion 2020. Aucune remarque particulière n'a donc été soulevée par la Commission des Finances qui a donné un avis favorable à l'approbation du compte de gestion présenté par notre Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- ✓ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021



- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, arrête à l'unanimité comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

**Arrête, à l'unanimité, comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget annexe :**

**RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021 (budget annexe Allivet-Bouvain)**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions Budgétaires Totales (a)	229 800,00 €	362 516,74 €	592 316,74 €
Titres de recettes émis (b)	0,00 €	140,09 €	140,09 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes Nettes (d=b-c)	0,00 €	140,09 €	140,09 €

<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires Totales (e)	229 800,00 €	362 516,74 €	592 316,74 €
Mandats émis (f)	140,09 €	140,09 €	280,18 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h=f-g)	140,09 €	140,09 €	280,18 €

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit	-140,09 €		-140,09 €

**RESULTATS D'EXECUTION 2021 (budget annexe Allivet-Bouvain)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	48 441,63 €		-140,09 €	<b>48 301,54 €</b>
Fonctionnement			0,00 €	<b>0,00 €</b>
TOTAL	48 441,63 €	0,00 €	-140,09 €	<b>48 301,54 €</b>

**Point 07 : 2022-012 Budget annexe – Approbation du compte administratif 2021**

**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Madame Mireille GILIBERT, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël GULLON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Mireille GILIBERT pour le vote du compte administratif,

La Commission des Finances réunie le 22 mars 2022 a étudié et vérifié le détail des comptes chapitre par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Les prévisions du budget primitif et des autorisations spéciales ont été respectées.

Les résultats ci-après sont soumis au vote de l'assemblée.

<b>Libellés</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	362 516,74 €	140,09 €
Recettes	362 516,74 €	140,09 €
Excédent / Déficit antérieur (002)		- €
<b>Excédent / Déficit</b>		- €
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	229 800,00 €	140,09 €
Recettes	229 800,00 €	- €
Déficit antérieur (001)		- €
<b>Déficit</b>		- 140,09 €
<b>Résultat global</b>		- 140,09 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 4 abstentions,**

**Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe.**

**Point 08 : 2022-013 Budget annexe Allivet-Bouvain : Budget Primitif 2022**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Le projet du budget primitif 2022 du budget annexe Allivet-Bouvain élaboré par le Maire est soumis au Conseil Municipal pour examen et vote.

Les différents chapitres ont fait l'objet d'une analyse par la Commission des Finances en date du 22 mars 2022. Les montants votés sont hors taxes.

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble**

Chapitre	Libellé	Montants HT
16	Emprunts et dettes assimilées	48 301,54
TOTAL OPERATIONS REELLES		48 301,54
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	181 358,37
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		181 358,37
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>229 659,91</b>
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	181 358,37
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		181 358,37
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>181 358,37</b>
		+
<b>Excédent d'investissement à reporter</b>		<b>48 301,54</b>
		=
		<b>229 659,91</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble**

Chapitre	Libellé	Montants HT
65	Autres charges de gestion courantes	200,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		200,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	362 316,74
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		362 316,74
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>362 516,74</b>
70	Produits des domaines & ventes directes	181 158,37
TOTAL OPERATIONS REELLES		181 158,37
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	181 358,37
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		181 358,37
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>362 516,74</b>
		0,00

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 4 abstentions,  
Approuve le budget primitif 2022 du budget annexe.

**Point 09 : 2022-014 Finances : Contrat prêt investissement 2022 : 700 000€**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire explique que les besoins de financement pour les investissements 2022 ont été estimés à 1 000 000 € au budget primitif 2022. Les taux repartant à la hausse, il propose de recourir

au plus vite à un emprunt de 700 000 € auprès d'un organisme bancaire. Les 300 000 € restant seront empruntés ultérieurement auprès de La Banque des Territoires.

Il est proposé de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 700 000 € (SEPT CENT MILLE EUROS) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 700 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 15 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 700 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/05/2022, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,53 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

La commission « Finances et Intercommunalité » réunie le 22 mars 2022 a étudié les propositions. Un tableau comparatif a été présenté lors de la séance.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 4 abstentions,**

**Autorise Monsieur le Maire à contracter un prêt investissement auprès de la Banque Postale aux conditions ci-dessus,**

**Autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à sa réalisation.**

**Point 10 : 2022-015 Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Madame Mireille GILIBERT rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grades.

Suite à l’avis du comité technique du 21 mars 2022,

Il est proposé à l’assemblée, les créations et suppressions suivantes :

DATE	GRADE	Temps de travail	Service	MOTIF
30/06/2022	Attaché	Temps complet 35H	Pôle Développement économique et social	Suppression – avancement de grade
01/07/2022	Attaché principal	Temps complet 35H	Pôle Développement économique et social	Création - avancement de grade
30/06/2022	Adjoint technique territorial	Temps non complet 28H	Pôle Développement économique et social – Nettoyage des locaux	Suppression – avancement de grade
01/07/2022	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet 28H	Pôle Développement économique et social – Nettoyage des locaux	Création – avancement de grade
30/06/2022	Adjoint administratif territorial	Temps non complet 21H	Pôle administration fonctionnelle – guichet unique	Suppression – avancement de grade
01/07/2022	Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet 21H	Pôle administration fonctionnelle – guichet unique	Création – avancement de grade
30/06/2022	Agent territorial spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Temps non complet 32H	Pôle socio-culturel - école	Suppression – avancement de grade
01/07/2022	Agent territorial spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Temps non complet 32H	Pôle socio-culturel - école	Création – avancement de grade
30/06/2022	Gardien-brigadier de police municipale	Temps complet 35H	Police municipale	Suppression – avancement de grade
01/07/2022	Brigadier-chef principal	Temps complet 35H	Police municipale	Création – avancement de grade

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l’unanimité,**  
**Approuve la modification du tableau des effectifs.**

**Point 11 : 2022-016 Détermination des ratios des avancements de grades 2022**

**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Madame Mireille GILIBERT rappelle à l'assemblée :

Suite à l'avis du comité technique du 21 mars 2022, fixant les ratios applicables aux avancements de grades pour l'année 2022, il convient d'examiner les propositions d'avancements de grades dans chaque catégorie, chaque filière et au sein de chaque cadre d'emploi :

Cat.	Cadre d'emploi	Grade initial	Grade proposé	Nombre d'agents concernés	Ratios proposés
A	Attachés territoriaux	Attaché	Attaché principal	1	100 %
		Attaché principal	Attaché hors classe	1	0 %
	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique cl. N	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	0 %
B	Techniciens territoriaux	Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	100 %
C	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	50%
	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	100 %
	Adjointes territoriales d'animation	Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint territorial d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0 %
	Adjointes administratives territoriales	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	67 %
		Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0 %

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve les propositions d'avancements de grades dans chaque catégorie, chaque filière et au sein de chaque cadre d'emploi.**

**Point 12 : 2022-017 Convention entre la Gendarmerie Nationale et la Ville dans le cadre du programme Petites Villes de Demain**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La commune de La Côte Saint-André a intégré le programme « Petites Villes de Demain ». Il s'agit d'un dispositif développé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants et des territoires aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Une convention est proposée pour formaliser l'engagement de la ville en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des habitants par une offre de sécurité adaptée. La gendarmerie apportera son expertise, et sera en mesure d'accompagner utilement les élus dès la phase de conception de leur projet de redynamisation territoriale.

La gendarmerie et la ville de La Côte Saint-André se mobiliseront conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population. Chacun dans leur champ de compétence respectif, ils mettront en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité.

La sécurité, priorité de l'action publique sera alors renforcée, par des engagements réciproques permettant la protection du territoire.

Les engagements de cette convention sont :

- Le renforcement de la relation continue avec la population et les élus,
- La réponse aux sollicitations spécifiques liées aux enjeux particuliers du territoire,
- La prévention de la délinquance,
- La sécurité des mobilités.

### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 4 abstentions,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Gendarmerie Nationale et la Ville dans le cadre du programme Petites Villes de Demain**

### **Point 13 : 2022-018 Allivet Bouvain : Avenant n° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la SDH**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu la délibération du 21 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) confiant à celle-ci la réalisation d'un bâtiment comprenant en rez-de-chaussée des équipements médico-sociaux destinés à la commune et en étage 26 logements sociaux destinés à la SDH,

Vu la délibération du 25 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la mise à jour de la surface prévisionnelle du pôle services publics en rez-de-chaussée, du coût global de l'opération à la charge de la ville, et du calendrier prévisionnel,

Vu la délibération du 11 avril 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la mise à jour du coût global de l'opération à la charge de la ville et du calendrier prévisionnel,

Vu le décompte final établi par la SDH, et pour permettre la clôture de l'opération, il apparaît nécessaire de signer un avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec pour objet le montant global et définitif du coût de l'opération qui s'élève 1 312 938,62 €H.T.

La commission « Finances et Intercommunalité » réunie le 22 mars 2022 a étudié ce point.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 23 juin 2016.**

La séance est levée à 20h25.